

PROCES - VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

Séance du lundi 25 juin 2012
Présidence de M. Thierry Buche, président

La séance est convoquée à 20h00.

Y compris le Président, 58 Conseillères et Conseillers répondent à l'appel.

Excusés: Mmes Sylvia Blanc, Magali Burdet, Catherine Desaulles, Carol Gay, Catherine Rollandin, Marie-Claude Rossi, Myriam Vaucher
MM. Charles Chappuis, André Christinat, Jean-Michel Clerc, Roland Dumas, Bernard Gabriel, Jean-Daniel Gay, André Kudelski, Jean-Samuel Leuba, Claude Manoli, Pascal Metraux, Olivier Paschoud, Philippe Pilet, Olivier Rodieux, Dominique Roulet, François Rousseil, Thomas Siegrist, Philippe Sordet

Absents: Mme Françoise Gretillat
MM. Pascal Barone, Jean-Christophe Piccard

Le quorum étant atteint, le **Président** déclare la séance ouverte et implore la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

1. ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 7 MAI 2012

M. Michel Reigner demande de supprimer à la page 7 « on ne peut pas les régler » et de le remplacer par « on peut les utiliser d'une manière plus précise pour l'éclairage des passages pour piétons ».

M. Pierre-Alexandre Schlaeppli demande de supprimer à la page 4 « plus Fr.200.- par séance » et de le remplacer par « pour les membres professionnels il n'y a pas plus de Fr.100.- par séance ».

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Le 22 mai, le **Président** a été invité à une réunion des présidents de Conseils communaux du Canton au Palais de Rumine.

Le 20 mai, il a reçu un courrier des Chapiteaux du cœur pour une demande d'aide aux communes de Suisse Romande.

Le 23 mai, il a reçu une lettre commune des habitants de Savuit demandant la réintroduction du double sens dans la route de Savuit. La Municipalité a répondu par courrier le 5 juin qu'elle maintient sa décision de ne pas mettre de double sens sur cette route.

Le **Président** a participé le 16 juin au repas de clôture de la Commission de gestion.

Le 17 juin, il y a eu les votations fédérales et cantonales.

Le 19 juin, il a reçu copie d'un courriel de M. Hermann Heinzen qui s'inquiète de la diminution de la sécurité à Lutry.

Le 20 juin, il a reçu un courriel de Mme Alessandra Silauri au sujet de la création d'un groupe de travail sur l'application de la taxe au sac pour les ordures ménagères. **Le Président** donnera la parole à Mme Silauri à ce sujet au point 9 de l'ordre du jour.

Le 20 juin, **le Président** a reçu un courriel d'un citoyen lausannois, qui a fait remarquer, à des personnes, non originaire de Lutry, que, conformément au panneau affiché à l'entrée de la plage, les braseros sont interdits. Après avoir été menacé s'il n'effaçait pas la photo prise de cette situation, ce grand-papa souhaite que son nom ne soit connu que de la Municipalité et du Président, s'indignant du laxisme des Autorités de Lutry.

3. DEPOT DE MOTIONS ET DE POSTULATS

Mme Alessandra Silauri, du groupe des Verts, dépose une motion au nom du groupe des Verts, des socialistes et indépendants de gauche et de l'UDC, pour améliorer l'information et la concertation sur les projets du SDEL.

4. COMPTES ET GESTION DE LA MUNICIPALITE POUR L'EXERCICE 2011 RAPPORT DE GESTION DE LA MUNICIPALITE RAPPORT ET VOEUX DE LA COMMISSION DE GESTION COMPTES DE L'EXERCICE 2011

M. Yorick Delaunay, président de la Commission de gestion, lit son rapport. Il remercie tous les membres pour l'investissement fourni. Il remercie aussi le Syndic ainsi que l'ensemble de la Municipalité, les chefs de service et tous les collaborateurs de la Commune.

Le Président ouvre la discussion sur les différents chapitres du **Rapport de gestion de la Municipalité**.

M. Gaston Asper signale qu'à la page 22, dans les résultats de l'élection à la Municipalité 2^{ème} tour il y a eu rocade des résultats entre Mme Glauser et Mme Savoy.

Il s'étonne qu'à la page 116 sur le tableau à la première et dernière ligne les tonnages soient presque identiques et que les heures aient doublé.

Mme Aude Savoy explique qu'il n'y a pas de corrélation nécessaire entre les tonnages de sel utilisés et le nombre d'heures.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Le Président ouvre une discussion générale sur le rapport de gestion. La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Le Président ouvre la discussion sur le **Rapport de la Commission de gestion**.

p.10 **M. Gaston Asper** ne comprend pas qu'on ait dit d'abord que le chauffage au gaz était plus avantageux que le mazout et qu'à présent on se rende compte qu'avec les pertes en ligne ce n'est plus le cas. Ces pertes devaient être connues d'avance.

p. 20 **M. Claude Weber** estime que le nom de la personne concernée par la fuite d'hydrocarbure n'aurait pas dû être citée.

La discussion est close.

La discussion générale n'est pas utilisée.

Le Président met au vote les conclusions du rapport de la Commission de gestion.
Les conclusions du rapport de la Commission de gestion sont adoptées à l'unanimité,
 soit :

1. **d'approuver la gestion de la Municipalité pour l'année 2011 et de lui en donner décharge,**
2. **de relever la Commission de gestion de son mandat.**

Le Président ouvre la discussion sur les «**Vœux de la Commission de gestion 2012 pour l'exercice 2011**»

Vœu n° 3 Subventions culture-écoles-clubs.

M. Christian van Singer s'étonne de la réponse de la Municipalité. La totalité de la somme budgétée n'est pas utilisée. Le montant n'atteint pas le 1% culturel.

Réponse de **Mme Claire Glauser** : les montants demandés étaient très élevés et ils sont arrivés après l'établissement du budget. La Municipalité a demandé aux organisateurs de faire une demande pour l'année prochaine. Pour certaines demandes de subventions on n'est pas rentré en matière car elles ne concernaient pas la région.

Vœu n° 4 Ecoles-prophylaxie dentaire.

Mme Claire Glauser informe que la prophylaxie dentaire sera réintroduite depuis la prochaine rentrée scolaire.

Vœu n° 5 Séances du Conseil intercommunal de l'APOL.

M. Denis Aguet demande si le Bureau du Conseil pourrait transmettre les procès-verbaux de l'APOL aux conseillers communaux.

Le Président répond que les séances sont publiques, les procès-verbaux sont également à disposition. Il va transmettre ce vœu au président du Conseil intercommunal de l'APOL et lui demander de se déterminer à ce sujet.

Vœu n° 6 Non réalisation de travaux.

M. Jean-Pierre Favre est surpris de voir que la majorité du Conseil, qui représente la population, demande à la Municipalité de faire certains travaux et que ceux-ci ne sont pas effectués par la suite. Il constate que l'exécutif n'écoute pas forcément le législatif.

Le Rapport de la Municipalité concernant les suites données aux vœux de la Commission de gestion 2011 pour l'année 2010 ne suscite ni question ni remarque de la part des Conseillers.

Comptes de l'exercice 2011

Au pupitre, **M. Christophe Gessner**, président de la Commission des finances, donne quelques chiffres importants :

- autofinancement		-2.62%
- déficit financier	CHF	4'971'230.-
- la fortune de la Bourse communale au 31.12.2011	CHF	27'600'431.-
- dépenses d'investissement	CHF	3'465'516.-
- les réserves et provisions au 31.12.2011	CHF	42'989'952.-
- coût de la bascule d'impôts	CHF	3'460'000.-

- coût de la baisse du taux d'imposition	CHF 1'730'000.-
- emprunts arrivés à échéance remboursés	CHF 7'000'000.-
- liquidités au 31.12.2011	CHF 20'397'258.-

Le Rapport sur les comptes est passé en revue, chapitre par chapitre.

p.6 Charges de fonctionnement.

M. Gaston Asper trouve bizarre la phrase suivante : « qui augmentent de 3.6millions par rapport à celle de l'exercice 2010 dont plus de 4 millions sont issus du décompte péréquatif 2010 ».

M. Christophe Gessner répond qu'il s'agit d'une mauvaise formulation.

p.47-48-49 Affaires culturelles et de loisirs.

M. Christian van Singer constate qu'il y a CHF 94'000.- de différence entre les charges budgétées et les comptes, qui restent disponibles à la fin de l'exercice. Il souhaite que la Municipalité réponde d'une façon plus généreuse à l'avenir pour les demandes culturelles.

M. Jacques-André Conne souligne que la Municipalité n'a pas l'intention de restreindre le budget.

p. 176 Appendice.

M. Gaston Asper s'étonne de ne pas voir figurer les comptes de l'APOL de la même manière que figurent les comptes de SDIS.

Réponse de **M. Jacques-André Conne** : les comptes de SDIS font partie d'une convention intercommunale, tandis que celles de l'APOL concernent une association. On peut avoir accès aux comptes par le biais des délégués à l'APOL du Conseil communal.

La discussion générale n'est pas utilisée.

M. Christophe Gessner signale un correctif à la page 1 du rapport de la commission des finances. L'augmentation pour 2011 est de CHF 2'671'073.- au lieu de CHF 2'960'495.-

M. Christophe Gessner lit les conclusions du rapport de la Commission des finances sur les comptes.

Le Président met au vote les comptes de l'exercice 2011.

Les comptes 2011 de la Bourse communale et des Services industriels sont adoptés à l'unanimité moins une abstention.

M. Jacques-André Conne remercie les présidents et les membres des commissions de finances et de gestion. La Municipalité est à la disposition de la commission de gestion. Il remercie l'ensemble du Conseil communal de la confiance témoignée. Il remercie M. Jean-Michel Frossard pour tout le travail qu'il a fait pour le bien de la Commune et présente son successeur M. Alfredo Pedretti.

5. ELECTION DU BUREAU DU CONSEIL

1. Election du président

Au nom du groupe des Verts, **M. Pierre Bonjour**, présente la candidature de **M. Denis Richter**.

On procède à la votation à bulletin secret.

bulletins délivrés	57	
bulletins rentrés	57	
bulletins blancs	1	
bulletin nul	0	
voix éparses	2	
bulletins valables	57	majorité absolue 29

M. Denis Richter est élu par 54 suffrages.

M. Denis Richter remercie le Conseil communal de lui accorder sa confiance. Il a une pensée pour M. Jean-François Borgeaud et lui souhaite tous ses meilleurs vœux de prompt rétablissement.

2. Election du premier Vice-président

Au nom du groupe radical, **M. Patrick Sutter**, présente la candidature de **M. Sébastien Rod**.
On procède à la votation à bulletin secret.

bulletins délivrés	57	
bulletins rentrés	57	
bulletins blancs	4	
bulletin nul	0	
voix éparses	2	
bulletins valables	57	majorité absolue 29

M. Sébastien Rod est élu par 51 voix.

3. Election du deuxième Vice-président

Au nom du groupe libéral, **M. Christophe Gessner** propose la candidature de **M. Pierre-Alain Patry**.
On procède à la votation à bulletin secret.

bulletins délivrés	57	
bulletins rentrés	57	
bulletins blancs	11	
bulletin nul	1	
voix éparses	0	
bulletins valables	56	majorité absolue 29

M. Pierre-Alain Patry est élu par 45 voix.

4. Election de deux scrutateurs

Après décision unanime du Conseil, l'élection des deux scrutateurs s'effectue à main levée.

M. Laurent Favre (radical) et **M. Jean-Pierre Favre** (libéral), sont élus à l'unanimité des membres présents.

5. Election de deux scrutateurs suppléants

Comme au point 4, après décision unanime du Conseil, l'élection des deux scrutateurs suppléants s'effectue à main levée.

M. Jakob Bircher (libéral) et **M. Rémy Sulzer** (UDC) sont élus avec une abstention des membres présents.

6. Election de la Commission de gestion

La commission comporte 11 membres et 11 candidats sont proposés. Sans opposition, l'élection s'effectue à main levée.

Sont élus :	Mmes et MM	Loïc	BEGUIN
		Sylvia	BLANC-MARGUERAT
		Pierre-André	BLONDEL
		Magali	BURDET
		Jean-Daniel	GAY
		Bernard	GABRIEL
		Sylvain	KRAYENBUHL
		Christian	LANZREIN
		Rose-Marie	NOTZ
		Corinne	ROUSSY
		Monique	WEBER

M. Loïc Béguin (socialistes et indépendants de gauche) est élu président de la Commission de gestion à l'unanimité.

7. COMMUNICATIONS MUNICIPALES

N° 563/2012 *Marché hebdomadaire – emplacement*

M. Charles Monod précise que le marché sera déplacé dès le 14 juillet 2012.

N° 564/2012 *Secteur de Corsy - La Conversion*

N° 565/2012 *Extension des locaux de l'Association Police Lavaux (APOL) dans le bâtiment situé à la route de Lavaux 216*

M. Raymond Sudan signale qu'il y a deux ans on savait déjà que les locaux étaient trop petits.

M. Charles Monod répond qu'on a prévu d'utiliser des locaux déjà existants. Avec l'introduction de la nouvelle loi qui oblige à avoir certains locaux, le problème de l'espace est apparu. On ne pouvait pas le savoir il y a deux ans.

M. Raymond Sudan rappelle que lors de la visite de la commission de gestion on avait déjà constaté que les vestiaires étaient insuffisants.

M. Claude Weber ne voit pas le rapport entre les vestiaires et le besoin d'un local pour accueillir les victimes de violence conjugale, comme l'exige la nouvelle loi.

N° 566/2012 *Aménagement des routes de Sermotier et de Crochet – Aménagement d'un trottoir le long de la RC 770*

Mme Christiane Jost est étonnée de la réponse négative de la Municipalité à la demande d'un double sens à la route de Savuit, alors qu'il y a un double sens à la route de Crochet.

Mme Aude Savoy répond que la route de Savuit est extrêmement étroite, la partie la plus étroite a une largeur de 3mètres 30. Par contre la route de Crochet permet le double sens et on

peut inscrire sur les 2/3 de la route un trottoir. La Municipalité va maintenir ce double sens. Elle pourra prendre des mesures si des inconvénients majeurs se produisent.

M. Denis Aguet constate qu'il y a plus de trafic sur la route de la Conversion.

Monsieur Charles Monod a deux communications des SI :

1. la subvention dans le cadre du projet d'éclairage public a été obtenue, ce qui représente une déduction de CHF 90'000.- sur le montant budgété.

2. La future centrale solaire photovoltaïque du Grand-Pont est en construction et les premiers kW seront injectés dans le réseau électrique avant la fin du mois de juillet.

M. Jacques-André Conne rappelle aux conseillers qu'ils ont reçu le rapport de gestion de la Commission Intercommunale de Lavaux. Le programme du 1^{er} août va être envoyé. Il invite les conseillers à participer au cortège.

Mme Alessandra Silauri demande au Municipal représenté à la Commission Intercommunale de remercier celle-ci pour le rapport de gestion. Elle signale que le rapport des comptes serait bienvenu.

Le Président rouvre le point Communications du bureau et appelle au pupitre **Monsieur Axel Marion**, membre du PDC vaudois, Conseiller communal de Lausanne de 2007 à 2011, député élu au Grand Conseil et ancien président de la Commission permanente de politique régionale au Conseil communal de Lausanne. C'est à ce titre qu'il fait un exposé pour expliquer le fonctionnement de cette commission et informer notamment comment elle aborde le sujet du PALM. Il encourage vivement les Conseils communaux des communes concernées à se concerter mutuellement pour coordonner leur position vis-à-vis des exécutifs. Il se dit à disposition pour toute aide sur ce sujet.

8. DISCUSSION SUR LES MOTIONS ET LES POSTULATS DEPOSES AU POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

Mme Alessandra Silauri développe la motion demandant à la Municipalité d'améliorer l'information et la concertation sur les projets du SDEL. Les cosignataires demandent que la Municipalité traite cette motion avant la prochaine séance du Conseil communal, en établissant un rapport et un budget qui seront soumis aux conseillers lors de la prochaine séance du Conseil.

Le Président ouvre la discussion.

M. Philippe Mingard informe que le groupe de concertation s'est réuni à 9 reprises dont 4 avec la Municipalité. Il a fait un premier rapport sur l'avant projet pour les axes forts. Le 14 mai, il a été informé des études débutées sur les projets définitifs des axes forts. Le groupe a remis un 2^{ème} rapport à tous les conseillers. Il souhaite que le Conseil communal organise une séance pour entrer dans les détails de cette première phase. La Municipalité répondra à ce rapport et organisera une séance avec le groupe de concertation pour discuter des éventuels désaccords. Il faudra prévoir une commission définitive, qui ne soit pas consultative comme elle l'est actuellement, qui pourra se déterminer sur le projet définitif et voter des crédits. Il faut une collaboration étroite entre le Conseil, la Municipalité et la population.

M. Michel Monod pense que le Conseil communal et la population doivent être informés. Il remarque la qualité du travail du groupe de concertation. Il propose de rejeter la motion, qui n'est pas la bonne solution, et de la transformer en vœu. Il est d'accord de transformer la commission consultative en commission permanente.

M. Alain Amy souligne que la motion va dans le sens de soutenir la Municipalité dans les projets du PALM.

M. Pierre Bonjour explique le fonctionnement d'un marché. Il s'agit d'une séance qui a lieu un samedi, où il y a un ou deux exposés et des stands où tous les acteurs des projets sont présents avec des documents et des explications. Ce marché est destiné à l'ensemble de la population. Il pense que c'est indispensable pour le SDEL d'organiser un marché.

M. Michel Monod suggère que la commission décide en concertation avec la Municipalité, et qu'après elle communique.

M. Pierre Bonjour signale qu'il faut plusieurs séances pour comprendre tous ces projets routiers. On a constaté que la majorité de la population ne se rend pas compte de ce qui se prépare.

M. Jacques-André Conne précise que la Municipalité a pris connaissance de la motion. Il rappelle qu'une motion ne peut porter que sur un sujet qui est compétence du Conseil. Il propose de la transformer en vœu. La Municipalité a toujours informé et va intensifier l'information.

M. Christian van Singer s'étonne que la Municipalité puisse prendre comme une attaque cette proposition. Il reprend les différents points de la motion et il ne voit pas d'attaque.

M. Philippe Mingard n'a pas critiqué la Municipalité sur l'information. Il a dit que le départ a été difficile mais qu'après, tout s'est bien déroulé.

M. Sébastien Rod pense que sur le fond il y a un besoin supplémentaire d'information. Sur la forme, il croit que la motion n'est pas la bonne manière pour obtenir plus d'information. Il estime qu'il faut appliquer l'article 64 du Règlement et que le Président convoque le Conseil communal à une séance où un ou plusieurs membres du groupe de concertation aient la possibilité de donner des informations sur les détails et qu'il soit possible d'en débattre.

M. Michel Monod propose une résolution qui demande à la Municipalité de mieux communiquer sur ce sujet et de proposer des moyens de communication.

M. Félix Paschoud confirme que personne ne contredit le fond de la motion. Le seul point qui n'est pas résolu, c'est l'information au marché de Lutry. Pour ceci une motion n'est pas nécessaire.

M. Pierre-Alexandre Schlaeppli propose de travailler de concert avec le SDEL et les informer de cette motion, pour que le SDEL intensifie l'information.

Mme Alessandra Silauri souligne qu'une motion demande une action concrète et donne un signe fort à la Municipalité qui doit s'engager dans une direction. Elle signale qu'il faut avoir des budgets pour être bien informés. Elle répond à M. Rod que ce n'est pas uniquement les conseillers qui doivent être informés sinon l'ensemble de la population.

M. Michel Monod propose la résolution suivante : le Conseil communal demande à la Municipalité de préparer une information périodique à la population de Lutry, au groupe de concertation du Conseil communal et au Conseil communal et de donner les moyens nécessaires à la Municipalité.

M. Claude Weber propose de transformer la motion en postulat.

Mme Alessandra Silauri accepte de transformer la motion en postulat.

La discussion est close.

On procède à la votation. Le postulat de Mme Silauri est accepté (48 voix pour, 4 voix contre, 5 abstentions).

On procède à la votation de la résolution de M. Michel Monod. La résolution est acceptée (44 voix pour, 11 abstentions).

9. INTERPELLATIONS ET QUESTIONS

Mme Nicole Dentan-Grange demande si c'est possible que toute la population soit informée lors de la fermeture des routes ayant un trafic important. Elle veut aussi savoir si les routes seront à nouveau fermées lors de l'avancement des travaux sur les routes de Savuit-Crochet et Sermotier. Lorsque le bas de la route de la Petite Corniche va être fermé, il faudrait aussi en informer la population.

Réponse de **Mme Aude Savoy** : il y a eu une information dans l'Echomunal et elle croit également dans le Régional, qui faisait part des restrictions de circulation et que la route de Savuit serait en sens unique. Les dates précises ont été communiquées aux personnes concernées, mais il n'y a pas eu une communication sur l'ensemble du territoire. Une information au moyen de panneaux a été mise en place. Le bas de la route de la Petite Corniche sera fermé dès le 9 juillet. On a profité des vacances scolaires pour faire les travaux. Les travaux du chemin de Plantaz auront deux semaines de retard. Pour le carrefour de Sermotier, les travaux ont de l'avance et l'on prévoit d'ouvrir au plus tard à mi-juillet.

M. Claude Weber pense que la lettre de la personne qui désire rester anonyme n'aurait pas dû être lue lors de la séance. Le Président aurait dû demander au Conseil s'il était d'accord.

Le Président répond qu'il a procédé de la même manière que dans la presse. Le nom de la personne est connu de la Municipalité et du Président.

M. Jacques-André Conne informe qu'il s'agit d'un citoyen de Lausanne, que la Municipalité a répondu qu'à la plage, il y a un espace où les grills sont permis et qu'ils sont interdits ailleurs.

M. Denis Richter annonce que le nouveau chef de groupe des verts est M. Yorick Delaunay.

Mme Alessandra Silauri revient au courriel qu'elle a envoyé concernant la création d'un groupe de travail sur la taxe au sac. Elle propose aux chefs de groupe de lui communiquer les noms des personnes intéressées.

M. Jacques-André Conne explique que la Municipalité a décidé de créer un groupe de travail qui a pour mission d'établir un préavis qui sera soumis au Conseil communal. Il estime que c'est trop tôt pour créer un groupe de conseillers. L'entrée en vigueur est retardée à 2014.

Mme Alessandra Silauri constate qu'il n'y a pas d'urgence à mettre en place ce groupe informel.

M. Christian van Singer donne lecture de son interpellation « Du logement à loyers modérés et à hautes qualités environnementales sur les terrains anciennement réservés pour la bretelle de la Perraudetaz ». Il pose trois questions :

1. Quand la Municipalité entend-elle soumettre un Plan d'affectation rendant possible la construction de logements sur ces terrains ?
2. La Municipalité entend-elle favoriser la création de logements à loyer modérés en soutenant le cas échéant des coopératives d'habitation ?
3. La Municipalité entend-elle favoriser la construction de logements à hautes qualités environnementales en fixant des exigences au niveau énergétique et limitant le nombre de places de parc, les parcelles se trouvant à proximité de la gare CFF ?

Réponses de **M. Jacques-André Conne** :

1. La Municipalité ne peut pas donner une date. C'est au mois de février que les Conseillers d'Etat Mme Métraux et M. Marthaler ont fait part de leur intention d'acheter ces terrains. Leur projet va dans le même sens que les objectifs de la Municipalité de créer des logements abordables sur la Commune. La Municipalité veut réserver une partie de ces terrains pour faire des infrastructures publiques. Elle a rappelé aux Conseillers d'Etat qu'il y a une démarche d'aménagement du territoire dans le cadre du SDEL, qui regroupe les quartiers de

Corsy et de la Conversion. Les terrains ne sont pas constructibles en l'état. Il faudra faire un plan d'affectation de quartier.

2. La Municipalité a signalé que la coopérative de logement à Lutry serait intéressée à avoir une partie du marché.

M. Christian van Singer est satisfait des réponses pour les deux premières questions. Concernant les critères énergétiques, il signale que d'autres communes qui font des plans de quartier essayent d'avoir de meilleures conditions énergétiques.

M. Jacques-André Conne pense que c'est prématuré, mais prend note des remarques.

M. Patrick Aeby confirme, comme Président de la coopérative du logement, que cette dernière a écrit une lettre d'intention au Conseil d'Etat concernant les terrains de la bretelle.

M. Raymond Sudan demande si la route de Savuit sera fermée lorsque l'on fera les trottoirs.

Mme Aude Savoy répond que la route de Savuit sera fermée et que la route de Crochet sera en double sens.

Mme Rose-Marie Notz veut savoir si on peut mettre plus de containers ou d'autres poubelles pour le ramassage séparé des déchets de la plage de Lutry et le long du sentier vers Villette.

Réponse de **Mme Aude Savoy** : à la plage de Lutry il y a des containers pour le PET, des poubelles normales et un container pour le verre à la sortie de la plage. La Municipalité est confrontée à des problèmes d'incivilité. Concernant le sentier qui va vers Villette, c'est probable qu'il n'y ait pas assez de poubelles, mais on ne veut pas faire de ce sentier un endroit de villégiature.

Le Président souhaite bons vœux à la conseillère Mme Kristin Nilseng-Barben qui repart dans son pays natal.

Le Président fait un résumé de ses deux années de présidence où il a eu de nombreuses élections. Il remercie le Conseil communal, Mme Crespo, Messieurs Galley, Leiser, Ceppi, Mme Brentini et tout particulièrement M. Bruno Giacomini pour les tableaux excel qu'il avait fait et qui sont très utiles pour les élections. Il remercie aussi M. Cornuz et la Municipalité. Il formule ses meilleurs vœux à son successeur et reste à sa disposition.

Il reçoit une longue et chaleureuse ovation debout.

L'ordre du jour étant épuisé, **le Président** lève la séance à 23h22.

La prochaine séance est fixée au 8 octobre 2012 à 20h00

BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

La Secrétaire

T. Buche

P. Brentini